

GE_GERICHTE A/96/2008 vom 28. Februar 2008

GE Cour de justice, 2008-02-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_96_2008

FR: GE_GERICHTE A/96/2008 du 28 février 2008

IT: GE_GERICHTE A/96/2008 del 28 febbraio 2008

Regeste

Avis concernant l'exécution d'un séquestre. | Plainte devenue sans objet suite à la nouvelle décision de l'Office des poursuites. | LP.17.4

Erwägungen

E. 3

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; Mme Magali ORSINI et M. Philipp GANZONI, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Stéphane HELGEN Ariane WEYENETH Greffier :
Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.